



DIRECTION GENERALE DES SERVICES

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA VILLE DE CAROMB N°2022-CM-19/12-07**

L'an deux mille Vingt-deux, le Lundi 19 Décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Ville de CAROMB, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil Municipal, en session ordinaire et sous la présidence de Madame Valérie MICHELIER, Maire.

**Date de convocation** : 15 décembre 2022

**Nombre de membres élus** : 23

**Nombre de membres convoqués** : 23

**Présents** : (18) MICHELIER Valérie. METZGER Olivier. BRAQUET Jean-Pierre. MASSONNET Christine. BONNAVENTURE Richard. AGNELLI Eva. BELLENGER Elisabeth. MICHELIER Pierre. BOULON Marc. BONNAVENTURE Magali. DAVID-MESSILLIER Patrick. MARCELLIN Valérie. AUGIER Magali. JAUME François. BRUN Jean-Pierre. MORARD Christian. MEYNARD Delphine. VANDENBERGHE RICHARD Séverine.

**Absents ayant donné procuration** (4) : FROGER-DROZ Daisy (procuration à METZGER Olivier). MONTAGARD Monique (procuration à BONNAVENTURE Richard). ENDERLIN François (procuration à MICHELIER Valérie). DAUTEL Gilles (procuration à MORARD Christian).

**Absent** (1) : LANTENOIS Geoffrey.

**Assistait également à la réunion** : Mme Catherine PIHOUE, Directrice Générale des Services.

**ORGUE – EGLISE SAINT MAURICE**  
**TRAVAUX DE RESTAURATION**  
**DEMANDES DE SUBVENTIONS**

M. Jean-Pierre BRAQUET, rapporteur, expose à l'assemblée :

L'église de Caromb, de style gothique provençal, est l'une des plus grandes du Vaucluse, avec 50 mètres de long, 18 mètres de large et autant de haut. Cet édifice est classé monument historique. Son clocher octogonal est fortifié. La chapelle « des Hommes » renferme le tombeau d'Estienne de Vesc (Seigneur de Caromb de 1481 à 1501).

Primitivement dédiée à Notre Dame des Grâces, l'église Saint-Maurice a été consacrée à Saint Maurice et ses compagnons en juin 1420. Une de ses particularités est d'avoir été construite hors des remparts de la ville.

Son orgue, construit en 1701 par Charles Boisselin, associé à Pierre Galerand, est monté dans l'église en 1703. C'est le type même de l'orgue en usage dans le Comtat à cette époque, avec son « plein jeu », et une pédale de teneur.

Aujourd'hui, cet orgue nécessite :

- des travaux de relevage, pour un montant estimé à 3 378 € HT
  - le rétablissement dans la position d'origine des trois soufflets cunéiformes, pour un montant estimé à 9 955 € HT
  - le traitement chimique contre les xylophages du buffet d'orgue pour un montant estimé de 1 450 € HT
  - la réécriture des étiquettes des registres de l'orgue pour un montant estimé à 160 € HT.
- Le montant global de ces travaux est estimé à 14 380 € HT.

Ces travaux pouvant faire l'objet de subventions, un plan de financement détaillé prévisionnel du projet a donc été établi comme suit :

Coût prévisionnel du projet		14 380 € HT	16 934 € TTC
Répartition du financement	% du montant total	Montant HT	Montant TTC
Autofinancement (Commune de Caromb – Fonds propres)	20	2 876 €	3 386.80 €
D.R.A.C.	40	5 752 €	6 773.60 €
Région Sud	20	2 876 €	3 386.80 €
Département de Vaucluse	20	2 876 €	3 386.80 €

**Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du rapporteur,  
Après en avoir délibéré**

**DECIDE**

- D'adopter le principe des travaux de restauration de l'orgue de l'église Saint Maurice, tels qu'évoqués ci-dessus,
- D'autoriser Madame le Maire à solliciter les subventions nécessaires à la réalisation de ces travaux auprès de la DRAC, de la Région Sud et du Département de Vaucluse,
- D'autoriser Madame le Maire à entreprendre toutes démarches et signer tous actes aux effets ci-dessus.

***DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE***

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,  
Pour expédition certifiée conforme,  
à Caromb, transmise et publiée le 20 décembre 2022

Le Secrétaire de Séance

  
Christine MASSONNET



Le Maire,

  
Valérie MICHELIER